

mesures liées aux relations entre les civils et les militaires ainsi que le rôle et l'obligation de rendre compte de la police ont continué de marquer le cheminement vers la démocratie dans la région.

En 1995, l'une des grandes préoccupations régionales a été l'évolution de la situation en Haïti. Conformément aux conditions de l'accord de 1994 en vue du retour du président Aristide et du rétablissement de la Constitution haïtienne, des élections législatives et présidentielles ont eu lieu en juin et en décembre respectivement. Bien que les deux élections aient été marquées par de nombreuses difficultés techniques, la violence a été minime grâce surtout à la présence de forces de sécurité internationales. Le président Aristide, qui demeurait immensément populaire, a permis au gouvernement constitutionnel de marquer des points en résistant aux pressions en vue de « réinterpréter » l'interdiction légale qui l'empêchait de solliciter un second mandat consécutif. La participation aux élections présidentielles a été faible (moins de 25 %) et les résultats des deux scrutins étaient largement prévisibles. Ils ont toutefois ouvert la voie à la première passation paisible et démocratique du pouvoir exécutif de l'histoire du pays.

L'année 1995 aura été également le témoin du démantèlement du pouvoir militaire en Haïti, qui n'avait cessé de menacer l'ordre constitutionnel, et de la poursuite des efforts internationaux, sous l'impulsion entre autres du Canada, en vue de mettre en place une force policière et un système judiciaire efficaces, capables de fonctionner au sein d'une société démocratique.

Au Pérou, les élections tenues en avril ont confirmé le retour du pays à la démocratie. Le président Fujimori, qui s'était arrogé un pouvoir autoritaire, avait suspendu le processus judiciaire et avait dissous le Congrès en 1992, a été reporté facilement au pouvoir avec 75 % des voix. Malgré les nombreuses plaintes au sujet d'irrégularités techniques, les élections ont été déclarées libres et équitables par des observateurs internationaux, y compris des Canadiens membres de la mission électorale de l'OEA. En étendant la loi d'amnistie aux forces militaires et policières en juin 1995, le gouvernement a accordé à toutes fins utiles une impunité aux militaires et à la police ainsi qu'aux autres fonctionnaires associés aux violations des droits de la personne dans le cadre de la campagne anti-terrorisme. Par contre, le gouvernement a décidé en fin d'année de retirer aux militaires la responsabilité à l'égard de la lutte contre le trafic des stupéfiants et le terrorisme pour la céder à la police, privant ainsi les militaires de certains éléments clés de l'application de la loi.